

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,  
le 16 septembre,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 10 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 22

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 2

Absents : 3

Votants : 26

**PRESENTS** : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. DUFURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON,

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD  
M. BUGNAZET : Pouvoir à Mme PRADIER  
M. SALGADO : Pouvoir donné à Mme GINET  
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

**EXCUSES :**

Mme JANISSET  
M. VALEYRE

**ABSENTS :**

M. HAURY  
Mme REYNAUD  
Mme BENABDESLAM

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n°2 du Budget Général dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-joint concernant :

**n° 20250916\_D\_081**

**Commission :**  
**Finances -**  
**Mutualisation**

**Objet : Budget**  
**Général : Décision**  
**Modificative n°2**

- Une augmentation des crédits prévus sur l'opération n°143 « Gendarmerie Saint Just Malmont » pour un montant de 61 000 €, prenant en compte les travaux de désamiantage supplémentaires liés à l'avenant également à l'ordre du jour et les frais de notaire.

Cette inscription est équilibrée par un recours à l'emprunt du même montant.

- Une augmentation des crédits d'investissement pour les opérations d'ordre prévues au chapitre 041, équilibrées en dépenses et recettes pour un montant de 150 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 du Budget Général.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Au registre sont les signatures,

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20250916-20250916\_D\_081-DE  
Reçu le 25/09/2025